

Un autre point qui mérite sûrement d'être commenté ici, c'est le fait que M. Train ait demandé l'avis du ministre sur quelques propositions dont le Congrès des États-Unis est actuellement saisi, dont celle d'augmenter l'écoulement du lac Michigan à Chicago. Notre parti voit avec appréhension toute suggestion d'augmenter l'écoulement de n'importe quel cours d'eau du Canada aux États-Unis. Cela signifie d'autres exportations d'eaux canadiennes avant la tenue d'entretiens. Je me réjouis que le ministre signale la désapprobation anticipée des Canadiens et je suis d'accord avec lui. Notre Parlement et nos citoyens doivent préserver jalousement cette grande ressource naturelle afin de s'assurer qu'on ne répète pas l'erreur du traité du fleuve Columbia alors que nous avons cédé pour une bagatelle un potentiel d'énergie considérable.

• (1420)

Il y a autre chose à signaler au sujet de l'assainissement des Grands lacs et le ministre a dit que l'horaire ne sera peut-être pas toujours suivi. Je dirais au ministre que ce n'est pas la seule fois où l'horaire n'a pas été suivi et nous en avons été témoins dans le domaine de l'environnement. Je propose au ministre que nous étudions très sérieusement non seulement les problèmes de la pollution de l'eau des Grands lacs, mais aussi ceux de la pollution de l'air. Il y a beaucoup d'air pollué qui envahit le Canada et je dirais qu'il y a un échange au-dessus de la région frontalière internationale. Il faut s'en occuper et aboutir à une solution satisfaisante très bientôt.

J'aimerais faire quelques observations au sujet du Skagit. Je suis originaire de la Colombie-Britannique et, comme l'a signalé le ministre, nous ne voulons pas l'inondation de la vallée de la Skagit. Je crois que l'on a dit clairement aux dirigeants américains que, pour aucune considération, n'accepterions-nous l'exhaussement du barrage Ross et l'inondation de la vallée de la Skagit. Je prie le ministre et le gouvernement d'adopter une attitude beaucoup plus ferme et d'avertir les dirigeants américains que, pour aucune considération, ne permettrons-nous l'exhaussement du barrage et l'inondation d'une autre parcelle du territoire canadien.

Je me réjouis de la déclaration du ministre. J'espère qu'on nous expliquera davantage la déclaration qu'il a présentée aujourd'hui.

[Français]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je remercie le ministre de nous avoir fait part des entretiens qu'il a eus avec M. Train, représentant du gouvernement américain, au sujet de l'environnement au Canada.

Monsieur l'Orateur, avant de faire mes commentaires, je voudrais porter à l'attention du ministre que le texte anglais de sa déclaration m'a été remis à 1 h 45, et qu'à 2 heures, à mon entrée à la Chambre, on m'a envoyé une note polie qui se lit ainsi:

Nous regrettons de vous informer que la traduction française du texte ne nous est pas parvenue à temps pour vous en faire parvenir une copie.

Soyez assuré que nous prendrons toutes les mesures nécessaires pour qu'un tel délai n'arrive de nouveau.

Et à 2 h 15, on vient de me remettre la copie française.

Monsieur l'Orateur, une loi sur les langues officielles au Canada a été adoptée par le Parlement fédéral, et je pense que le premier ministre (M. Trudeau) devrait aviser tous ses ministres de présenter leurs déclarations dans les deux langues officielles. Quand il s'agit d'une déclaration

Allocations familiales

en français, il conviendrait que la traduction anglaise accompagne le texte français, et vice versa. Ainsi, il n'y aurait pas de problèmes au sujet des deux langues officielles. Le premier sujet à traiter, avant de parler d'environnement, devrait être celui des deux langues officielles. Je suggère donc au très honorable premier ministre d'informer ses ministres dans ce sens. Je n'en ai contre aucune des deux langues, je veux, au contraire, que les deux soient respectées, au Parlement d'abord, parce que c'est nous qui avons adopté cette loi.

Monsieur l'Orateur, en ce qui touche l'environnement de nos côtes de l'Est et de l'Ouest, et des Grands lacs, de même que la pollution de l'air, je crois qu'il est dans l'intérêt tant des États-Unis que du Canada de conclure non pas des ententes «cheval-lapin», mais des ententes équitables, en vertu desquelles les Américains prendraient leurs responsabilités, où les Canadiens leur emboîteraient le pas, en vue d'assurer la préservation de l'environnement de notre pays et, par ricochet, celle des États-Unis.

Je crois que les études, discussions et entretiens qui ont eu lieu ces jours-ci tendent justement à enrayer la pollution des eaux territoriales canadiennes, de celles des Grands lacs, de même que la pollution de l'air. J'incite le gouvernement à poursuivre le débat, non pas en en faisant un débat interminable et stérile, mais un débat susceptible de solutionner ce problème et de permettre d'assainir les eaux et l'air, et de protéger ainsi la population de notre pays.

[Traduction]

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, je soulève une question de privilège en ce moment parce qu'on vient de m'apprendre que les membres de la Tribune de la presse ont été exclus de l'antichambre du gouvernement. Je veux dire tout simplement que personne, j'espère, ne fera quelque tentative que ce soit dans le but de refuser à notre parti le privilège de rencontrer les membres de la Tribune dans notre antichambre. D'après nous, on n'a pas abusé de l'occasion fournie aux journalistes de rencontrer des membres de notre caucus dans l'antichambre, et nous ne songeons certainement pas, au sein de mon parti, à soulever quelque objection que ce soit à leur accès continu à notre antichambre.

Des voix: Bravo!

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LES ALLOCATIONS FAMILIALES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Walter C. Carter (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, je demande la parole pour présenter, avec le consentement unanime de la Chambre, une motion en vertu de l'article 43 du Règlement sur une question d'un caractère urgent et d'une pressante nécessité.

Depuis l'instauration des allocations familiales en 1945, l'indice des prix à la consommation a plus que doublé pour atteindre son niveau actuel de 145,7, avec ce résultat que les mères canadiennes ont perdu la course entre la population et l'inflation. A titre de mesure provisoire visant à nous permettre de survivre jusqu'à ce qu'un meilleur système ait été créé, les allocations familiales ont, non seulement échoué à combler le fossé entre le pouvoir d'achat de 1945 et le pouvoir d'achat actuel, mais n'ont